

Toulouse, le 21 décembre 2023

Arrêté n° A20231211 – n°68

Portant délégation de fonction à Madame Claire VOUGNY

Le Président du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de Réseau31 ;

Arrête

Article 1 : délégation de fonction est donnée à Madame Claire VOUGNY, cinquième Vice-Présidente de Réseau31, à effet d'exercer toutes attributions :

- relatives à la délégation de Monsieur Patrice LAGORCE en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci,
- relevant du patrimoine,
- relevant du périmètre géographique de la commission territoriale Saint-Gaudinois lorsque la délégation matérielle consentie aux autres Vice-Présidents n'est pas exercée en raison de leur absence ou de leur empêchement, dans les domaines suivants : finances, ressources humaines et relations sociales, achats, observatoire de l'eau, milieux aquatiques, programme pluriannuel d'investissement d'eau potable et d'assainissement, assainissement non collectif, transition énergétique, transition numérique, eaux pluviales, démarche qualité (ISO), protection de la ressource, communication et relations institutionnelles, agriculture et approvisionnement en eau brute, coopération décentralisée ;

Article 2 : pour les attributions ci-dessus et en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Claire VOUGNY, délégation est donnée à Monsieur François BATAILLE, sixième Vice-Président de Réseau31.

Sébastien VINCINI
Président

